

Déclaration de l'UNSA Éducation

CHS-CTD de l'Ardèche du 28 juin 2013



Le CHS-CTD a beaucoup travaillé à sa propre mise en place en cette année 2012-2013.

Mise en place de l'instance, formation de ses membres, présentation réflexion et validation des outils qui vont participer à son fonctionnement. Cette phase indispensable à sa bonne marche à venir et qui mérite le temps qui lui a été consacré, ne doit cependant pas nous faire perdre de vue les réalités.

Les attentes sont grandes : sécurité des bâtiments, prévention des risques psycho-sociaux, situation des personnels sollicitant des allègements de service, formation pour la gestion des Documents Uniques, PPMS, direction d'école, rénovation du dialogue social, articulation CHSCT/CAPD...

En 2012, L'UNSA-EDUCATION n'avait pas attendu pour être à l'écoute de ses collègues.

L'enquête nommée DUER, présentée par le SE-Unsa aux directeurs d'école en mai 2012, a rencontré une réelle écoute, permettant de constater que le mal être est devenu souffrance. Les conclusions de cette enquête, présentées nationalement en octobre 2012, ont conduit à la tenue de CHS-CT dans certains départements sur la thématique de la Direction d'Ecole. Ces CHS-CTD ont amené des éléments de réflexions, des conclusions qui seront utiles lors des négociations globales qui auront lieu au Ministère sur la Direction d'Ecole en septembre prochain.

Le SE-Unsa et l'Unsa Education, signataires du protocole sur la direction d'école en 2006, rappellent leur attachement et leur souci constant sur ce thème. L'Unsa Education déplore alors qu'en Ardèche, sa demande formulée de tenue d'un CHS-CT sur ce thème en novembre dernier, n'ait pas rencontrée de réponse favorable ni auprès de l'administration, ni auprès des autres fédérations de cette instance.